

Billard : belle victoire de Jacky Foultier 12/10/23



MONTMARAULT. Dimanche, l'ASM Billard recevait le BCMT Montluçon, BCMO Moulins, BCVI Vichy, pour le premier tour libre de Régionale 3. À l'issue des quatre matches, Jacky Foultier (ASMB Montmarault) l'a emporté devant David Drot (BCMT Montluçon), 3^e. Alain Contamine (BCMT Montluçon), 4^e. Pascal Binetruy (BCMO Moulins) et 5^e Bruno Barse (BCVI Vichy).

SERVICE ■ Des tournées modifiées, mais la promesse d'une distribution assurée

Montmarault et Le Montet, La Poste rassure 12/10/23

La Poste veut rassurer après la nouvelle organisation mise en place entre les bureaux de Montmarault et du Montet.

Ses services promettent la distribution ainsi que la collecte du courrier et de la presse, six jours sur sept, auprès des clients des deux communes. Mais aussi de Saint-Sornin, Cressanges, Murat, Deux-Chaises, Le Theil, Rocles, Treban et Tronget.

Même si « les réorganisations de tournées modifient les horaires », reconnaît l'entreprise dans un communiqué de presse envoyé au début du mois. Précisant que des « clients situés précédemment en début de tournée peuvent aujourd'hui être desservis en fin de tournée, et inversement ».

Proximité, sécurité et santé mis en avant

Au Montet, six agents gèrent la distribution des courriers et colis dorénavant « pour tout ou partie triés sur l'établissement de Montmarault ». Quatre de ces facteurs portent aussi la casquette de guichetier, assumant l'ensemble des tâches d'un bureau - services



RÉORGANISATION. La Poste promet d'assurer la distribution ainsi que la collecte du courrier et de la presse, six jours sur sept, dans le secteur de Montmarault et Montet. PHOTO D'ILLUSTRATION FLORIAN SALESSE

bancaires compris. La Poste met en avant la santé et la sécurité comme « axes moteurs » de la nouvelle organisation, mise en place depuis le 19 septembre. Indiquant qu'un des postes « a été spécifiquement aménagé pour répondre à des restrictions d'aptitude ».

Le communiqué évoque aussi la réduction des émissions carbone dans la réflexion, rappelant qu'auparavant les colis

distribués par les facteurs du Montet « étaient acheminés depuis Cosne-d'Allier, distant de 20 kilomètres ». Une situation jugée insatisfaisante, d'autant plus que le quai de la plateforme courrier du site « n'était pas adapté au chargement d'une voiture : trop haut, il était accidentogène ».

Des syndicalistes de la CGT et des élus locaux dé-

noncent une « fusion » des deux sites. Lors d'une mobilisation organisée le 26 septembre devant les locaux de La Poste à Montmarault, les manifestants dénonçaient « la dégradation des conditions de travail » et le risque de rupture de la distribution du courrier « faute pour le facteur d'avoir le temps de le distribuer sans se mettre en danger ».

J. P.